

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 2142)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 71 (Rect)

présenté par
M. Garcia

ARTICLE 2 BIS

Après l'alinéa 56, insérer l'alinéa suivant :

« 46° *bis* À la première phrase du premier alinéa, au sixième alinéa du I, à la première phrase du II, au premier alinéa du III, à la première phrase du IV, au V et au VII de l'article L. 36-11, les mots : « et des postes » sont remplacés par les mots : « , des postes et de la distribution de la presse » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.